

Ressources Humaines

Service développement professionnel chercheurs, ingénieurs, techniciens
Pôle recrutements, accueils, développement de carrière

DRH/SDPCIT/JD n°2020-0094

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : Participent en qualité d'experts à la réunion d'analyse nationale des dossiers d'avancement au choix dans le corps des assistants ingénieurs (avancement de corps), les personnes désignées ci-après :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BURGLEN	Franck
Madame	DEMATHIEU	Marie
Madame	DESMAREST BEAUDOIN	Lucie
Monsieur	HOUBRON	Christophe
Monsieur	MELKA	Slimane
Madame	POINDESSOUS-JAZAT	Frédérique
Madame	SAHNOUN	Sabrina
Madame	SALAUN	Danièle

ARTICLE 2 : La réunion mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision est présidée par le directeur des ressources humaines ou son représentant.

ARTICLE 3 : La présente décision entre en vigueur à compter de la campagne d'avancement au choix 2021.

Fait à Paris, le 30 OCT. 2020

Le Président-directeur général,

P.D.


Dr. Gilles BLOCH